



**Vereinigung Kantonaler Feuerversicherungen  
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie**

**REPertoire SUISSE DE  
LA PROTECTION CONTRE  
LA GRELE (RPG)**

**Conditions d'essais AEAI n° 18  
Façades en pierre**

© Copyright 2003 Berne by VKF / AEAI / AICAA

Remarque:

Vous trouverez la dernière édition de cette aide de travail sur l'internet à l'adresse  
[www.praever.ch/fr/bs/vs](http://www.praever.ch/fr/bs/vs)

Distribution:

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Bundesgasse 20

Case postale

CH - 3001 Bern

Tel 031 320 22 22

Fax 031 320 22 99

E-mail [mail@vkf.ch](mailto:mail@vkf.ch)

Internet [www.vkf.ch](http://www.vkf.ch)

## Table des matières

<b>18</b>	<b>Façades en pierre</b>	<b>4</b>
18.1	Généralités	4
18.2	Utilisation	4
18.3	Echantillon	4
18.4	Configuration de l'essai	4
18.5	Stockage préalable de l'échantillon	4
18.6	Traitement préalable de l'échantillon	4
18.7	Point d'impact et angle de tir	4
18.8	Fonction de l'élément de construction	5
18.9	Critères d'endommagement	5
18.10	Méthodes de mesure	5
18.11	Normes et règlement existants (liste non exhaustive)	5

## **18 Façades en pierre**

### **18.1 Généralités**

Les conditions d'examen applicables à la catégorie « Façades en pierre » comprennent des dispositions complémentaires particulières à cet élément de construction, régissant les essais standards, qui ne figurent pas dans les conditions générales d'examen. Cette catégorie d'éléments de construction englobe les façades non crépies formées de briques artificielles cuites ou non cuites composées d'un mélange de roche et de minéraux ou de verre.

### **18.2 Utilisation**

Ces conditions d'examen s'appliquent aux briques apprêtées pour confectionner une maçonnerie de façade.

### **18.3 Echantillon**

L'échantillon est assemblé conformément aux instructions du fabricant, comme un élément de construction original. Il a une taille de 0,8 – 1 m<sup>2</sup>.

### **18.4 Configuration de l'essai**

L'échantillon est monté sur un support ferme.

### **18.5 Stockage préalable de l'échantillon**

L'échantillon doit être âgé d'au moins 28 jours au moment de l'essai.

### **18.6 Traitement préalable de l'échantillon**

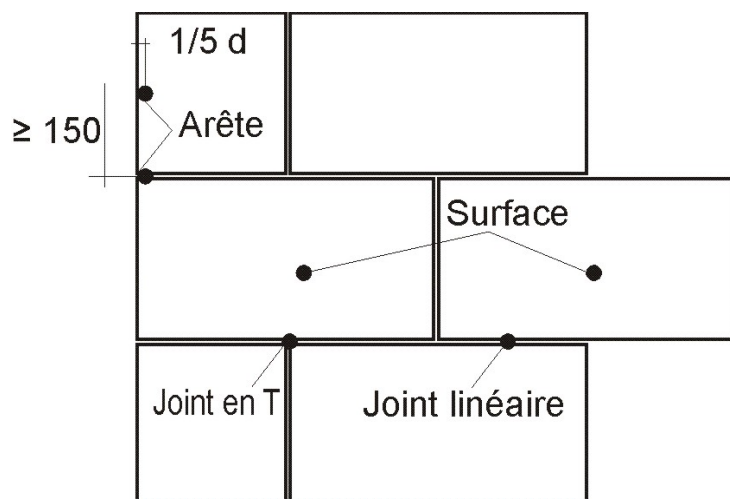
La surface est mouillée trois fois à intervalles de trente secondes avec une éponge humide, puis elle est soumise au tir une à deux minutes plus tard.

### **18.7 Point d'impact et angle de tir**

Un échantillon peut faire l'objet de plusieurs essais, mais la distance entre les points d'impact doit être supérieure ou égale à 150 mm. L'angle de tir est de 45° pour ces éléments de façade. S'il y a d'autres points faibles, ils doivent aussi être testés (voir la partie A).

L'échantillon est percuté aux endroits suivants (figure 1):

- arête, à une distance du bord de l'échantillon égale au cinquième du diamètre du projectile;
- surface;
- joint en T;
- joint linéaire.



**Figure 1** Points d'impact sur un élément de façade en pierre (dimensions en millimètres).

### 18.8 Fonction de l'élément de construction

La façade en pierre est testée en regard de la fonction « Aspect ».

### 18.9 Critères d'endommagement

Aspect: la façade en pierre a un aspect intact tant qu'elle ne présente aucune fissure continue, aucune cassure à un angle ou sur une arête, aucun trou et aucun éclatement. Si elle présente une fissure continue, une cassure à un angle ou sur une arête, un trou ou un éclatement, elle est endommagée en termes d'aspect.

### 18.10 Méthodes de mesure

Aspect: l'aspect de **Error! Reference source not found.** est examiné visuellement en observant l'échantillon, situé à une distance de 5 m, sous différents angles et dans toutes les conditions de lumière possibles.

### 18.11 Normes et règlement existants (liste non exhaustive)

- SIA 266 (2003): Construction en maçonnerie
- SIA 266/1 (2003): Construction en maçonnerie – Spécifications complémentaires